



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 novembre 2025**

Date de convocation et d'affichage : 21 novembre 2025

**DL-20251127-106**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

Présents
Jean-Pierre GAITET, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Josiane BOUVIER, Jean-Marc BODET, Anne-Christine DUBOST, Lydie DI RIENZO, Tanguy NAZARET, Annie CHATELARD, Jean-Michel LADOUCE, Georges THOMAS, Corinne SAVIN, Jean COMTET, Hervé GINET, Laurent TRONCHE, Annie GRIMAUD, Alain ROUX, Marie-Chantal JOLIVET, Antoine MATRAS, Isabelle DEBARD, Didier MONTRADE, Pierre LAIGLE.

Absents	Pouvoir à
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE	Marie-Chantal JOLIVET
Isabelle LOUIS COMME	
Pascal GIMENEZ	
Vanessa GERONUTTI	
Margaux CHAROUSSET	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Madame CHATELARD Annie	76 %	29	22	25



### FINANCES

#### Décision modificative n° 2 - Budget communal

Dans le cadre du suivi rigoureux du budget communal adopté par délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2025 (DL-20250327-014), et conformément aux dispositions de l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, expose la nécessité de procéder à un nouvel ajustement au budget 2025.

Ces modifications, qui ne remettent pas en cause l'équilibre général des sections, visent à adapter les prévisions aux réalités constatées en cours d'exercice, tant en fonctionnement qu'en investissement.

❖ En fonctionnement, recettes :

Des avoirs sur consommations d'énergie gaz et électricité ont été enregistrés pour 41 000 €, un montant plus élevé que prévu, à l'article 75888.

❖ En fonctionnement, dépenses :

La programmation des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom rue de la Chapelle aux Echets, rue de la Tuillière et rue du Général Degoutte nécessite d'inscrire à l'article 65561 une participation communale à verser au SIEA et à ORANGE, estimée au total, à 41 000 €.

L'équilibre initial de la section est maintenu.

❖ En investissement, dépenses :

La programmation des travaux d'enfouissement du réseau électrique rue de la Chapelle aux Echets nécessite d'inscrire une participation communale à verser au SIEA, estimée à 40 000 €, à l'article 2041582. Cette somme est prise sur l'article 2128, excédentaire.

Les modifications sont présentées dans le tableau ci-après, et sont détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap	Comptes	DM2	Chap	Comptes	DM2
65	65561 – Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	41 000 €	75	75888 – Autres produits divers de gestion courante	41 000 €
	Diminution de crédits :	0 €		Diminution de crédits :	0 €
	Augmentation de crédits :	41 000 €		Augmentation de crédits :	41 000 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap	Comptes	DM2	Chap	Comptes	DM2
20	2128 – Autres agencements et aménagements	-40 000 €			
204	2041582 – Subventions d'équipement SIEA	40 000 €			
	Diminution de crédits :	-40 000 €		Diminution de crédits :	0 €
	Augmentation de crédits :	40 000 €		Augmentation de crédits :	0 €

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE la décision modificative n°2 à appliquer au budget communal.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstention	1
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance,  
Madame CHATELARD Annie

Le Maire,  
Jean-Pierre GAITET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune : MAIRIE DE MIRIBEL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21010249700018

POSTE COMPTABLE : SGC DE MONTLUEL

**M. 57**

**Décision modificative 2 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET COMMUNAL (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

01249 Code INSEE	MAIRIE DE MIRIBEL BUDGET COMMUNAL	DM n°2 2025
---------------------	--------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-65561-845 : Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	0.00 €	41 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-75888-028 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2041582-514 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2128-845 : Autres agencements et aménagements	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>41 000.00 €</b>		<b>41 000.00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser